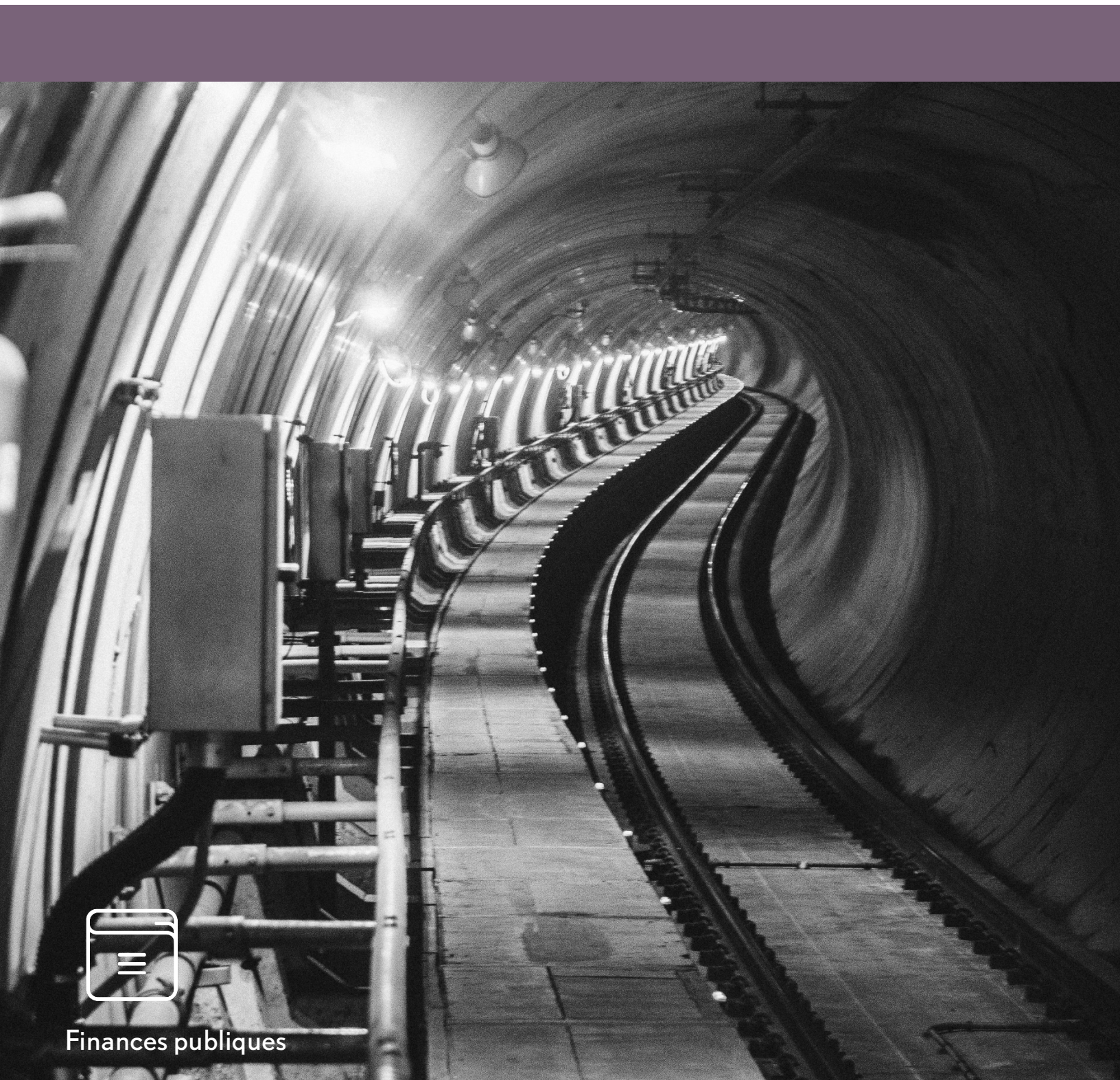


Février 2023

IQ Institut
du Québec

Vers de nouveaux objectifs

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2023-2024



Finances publiques

À propos de l'Institut du Québec

L'Institut du Québec est un organisme à but non lucratif qui axe ses recherches et ses études sur les enjeux socioéconomiques auxquels le Québec fait face. Il vise à fournir aux autorités publiques et au secteur privé les outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées, et ainsi contribuer à bâtir une société plus dynamique, compétitive et prospère.

Le rapport a été préparé par Luc Belzile, Emna Braham et Daye Diallo avec la collaboration d'Alain Dubuc. Les auteurs aimeraient remercier Jean-Pierre Aubry, Pedro Antunes, Louis Levesque et Sonny Scarfone pour leurs précieux conseils.

Institut du Québec 3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine,
bur. 3.450, Montréal (Québec) H3T 2A7

institutduquebec.ca
[@InstitutduQC](https://www.instagram.com/InstitutduQC)

Pour citer ce rapport : IDQ, 2023, *Vers de nouveaux objectifs*
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2023-2024



Table des matières

En bref	4
Introduction	6
Équilibre budgétaire : la Loi a fait son œuvre, mais restera contraignante	7
Endettement : le Québec, toujours parmi les plus endettés, mais sur la bonne trajectoire.....	11
Des infrastructures en mauvais état : une autre dette pour les générations futures.....	17
L'avenir du Fonds des générations	20
Une réduction d'impôt ne devrait pas se faire au détriment de la discipline budgétaire.....	23
Annexe 1 : Principales hypothèses du modèle de simulation.....	25
Annexe 2 : Résultats de simulation – sans baisse d'impôts	27
Annexe 3 : Résultats de simulation – avec baisse d'impôts	28

En bref

Quel objectif pour la réduction de la dette ?

Quelle que soit la manière dont on la regarde, la situation financière du Québec s'est grandement améliorée au cours des dernières années. Les cibles de réduction de la dette sont atteintes, ou sur le point de l'être. Malgré ces progrès et la viabilité des finances publiques, le Québec est une province très endettée à l'échelle canadienne si l'on considère la dette nette, utilisée ailleurs dans le pays. La suggestion du ministre des Finances de réduire la dette nette jusqu'au niveau de la moyenne canadienne pondérée (31,3 % en mars 2022) est une cible raisonnable, mais doit être assortie de trois importantes nuances :

- La **dette nette sur le PIB de la moyenne des provinces devrait augmenter au fil des années, tandis que ce ratio suit une trajectoire inverse au Québec**. La cible doit prendre le niveau présenté dans le dernier Point sur la situation économique, soit 31,3 %, pour tenir compte du fait que l'endettement des provinces ira en s'aggravant.
- La trajectoire des revenus et des dépenses fait en sorte que le ratio de la dette nette par rapport au PIB atteindrait la marque des 31,3 % en 2026-2027, **sans mesures particulières ou effort additionnel contraignants**.
- Ce scénario est compromis par la réaffectation d'une partie des sources de revenus destinées au Fonds des générations pour financer une baisse de l'impôt sur le revenu des particuliers, une mesure proposée lors de la dernière campagne électorale. **Cela aura pour effet de repousser l'atteinte des cibles de réduction du ratio dette/PIB, et même de compromettre le rattrapage de la moyenne canadienne.**

Ne pas oublier le retour à l'équilibre

Le retour à l'équilibre est la condition première pour que les autres objectifs financiers, comme la réduction de la dette, soient atteints. La discipline imposée par la Loi semble ancrée dans les façons de faire. Vingt-sept ans après son adoption, la Loi doit être modernisée, mais maintenue. **Elle restera contraignante dans un contexte où la croissance économique, et donc les revenus, sera fort probablement limitée à long terme.**

Mieux prendre en compte une autre dette : le déficit de maintien d'actifs

Le **renouvellement du cadre législatif pourrait être l'occasion d'intégrer de manière plus structurée un objectif de réduction du déficit de maintien d'actifs (DMA)** en même temps qu'une cible de réduction de la dette.

L'ajout d'un objectif de réduction du DMA permettrait de mieux refléter les **engagements financiers et respecter l'objectif d'une plus grande équité entre les générations**. Ces investissements supplémentaires viendraient inévitablement augmenter l'endettement du Québec, que le délai d'atteinte de la nouvelle cible pourrait prendre en compte.

Quelle est la taille optimale du Fonds des générations ?

L'engagement pris en campagne électorale de réduire les versements sans avoir établi de paramètres clairs en amont risque de porter atteinte à la crédibilité du Québec sur les marchés financiers.

Cependant, la mécanique de réduction des versements au FDG utilisée pourrait permettre de préserver la transparence du processus et la légitimité du FDG. Par exemple, les réductions pourraient se faire **en réaffectant au fonds général certaines sources de revenus ayant été ajoutées après la création du FDG en 2006 et qui répondent moins bien à la condition d'épargne des revenus générés à partir de ressources renouvelables**, comme la taxe sur les boissons alcooliques.

Les sommes accumulées dans le FDG représentent 10 % de la dette nette en 2022-2023. En 2039-2040, ce ratio atteindrait 34,2 % sans réduction des versements au FDG, mais à 17 % avec la réduction des versements proposée. La question qui se pose consiste à savoir si cette réduction de moitié du poids du FDG par rapport à la dette nette constitue une cible appropriée.

Une réduction d'impôt ne devrait pas se faire au détriment de la discipline budgétaire

Les baisses de l'impôt des particuliers promises, si elles peuvent permettre l'atteinte d'objectifs légitimes, ne sont pas justifiées d'un point de vue macroéconomique. Elles nuisent également à l'évolution des finances publiques.

Pour assurer la viabilité de celles-ci, une **réduction d'impôt devrait être étudiée dans un contexte plus large de fiscalité**. À ce titre, diverses recommandations ont été faites pour réduire judicieusement l'impôt des particuliers, de façon à augmenter l'incitation au travail tout en remplaçant les pertes de revenus par des mesures d'écofiscalité qui permettraient de modifier les comportements dans un contexte de transition climatique.

Introduction

Dans le cadre de la préparation du budget 2023-2024, le ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, a sollicité l'avis des économistes pour alimenter sa réflexion sur les changements que son gouvernement s'est engagé à apporter à *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.

L'Institut du Québec répond à cette invitation dans ce document qui constitue son mémoire prébudgétaire pour l'exercice 2023-2024.

Les questions posées par le ministre, qui font ainsi l'objet de ce rapport, sont les suivantes :

1. Quelle serait la meilleure façon de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers, afin de maximiser les effets sur l'économie du Québec ?
2. En matière de réduction de la dette, quel objectif le gouvernement devrait-il se donner à long terme ?
3. Quelle serait la taille optimale du Fonds des générations ?

Pour garantir la soutenabilité des finances publiques, soit de pouvoir fournir les services aux citoyens aujourd'hui tout en assurant une équité entre les générations, le Québec s'est doté d'un cadre législatif unique au Canada. Néanmoins, 27 ans après l'adoption de la *Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire* (aujourd'hui *Loi sur l'équilibre budgétaire*), une réflexion sur la modernisation de ce cadre s'imposait.

Depuis 2014, l'Institut du Québec produit chaque année une évaluation de la soutenabilité à long terme des finances publiques du Québec, avec la collaboration du Conference Board du Canada (CBdC). Grâce au modèle économétrique du CBdC, il est possible de projeter les trajectoires à long terme des revenus et des dépenses du gouvernement du Québec. Cette analyse vise à **simuler la trajectoire des revenus et des dépenses du gouvernement, ainsi que celle de l'économie en général en supposant qu'il n'y aurait aucune intervention gouvernementale pour redresser la situation.**

Lors de la campagne électorale, la Coalition Avenir Québec s'était engagée à baisser les impôts des particuliers au cours des quatre prochaines années, une mesure qui serait financée par une réduction des versements au Fonds des générations. Comme cet engagement aura des conséquences sur les finances publiques, **un scénario simulant une baisse des revenus autonomes de 7,4 milliards de dollars a été effectué** afin d'estimer l'impact potentiel de la mise en œuvre de cet engagement sur l'atteinte des objectifs de réduction de la dette.

Équilibre budgétaire : la Loi a fait son œuvre, mais restera contraignante

Équilibre budgétaire : la Loi a fait son œuvre

Depuis l'adoption de la Loi en 1996, le Québec s'est trouvé plus fréquemment en situation d'équilibre ou de surplus budgétaire. La discipline qu'elle a imposée semble donc résolument ancrée dans les façons de faire. À titre d'exemple, lors de la campagne électorale de 2022, l'ensemble des partis politiques prévoyait, à différentes échéances, un retour à l'équilibre budgétaire.

La suspension de la loi lors des deux crises majeures survenues depuis son adoption appelle cependant à sa modernisation¹. Sa principale utilité n'est plus d'imposer un garde-fou aux gouvernements, mais d'assurer une continuité formelle dans la gestion des finances publiques et d'envoyer un message de prudence et de constance aux marchés financiers.

De plus, les perspectives de croissance économique, et donc de revenus, étant plus moroses tant à court terme qu'à long terme, la loi continuera à imposer des contraintes budgétaires et forcera à faire des choix.

Encadré 1 : Ce qu'il faut savoir sur la *Loi sur l'équilibre budgétaire (Loi-ÉB)*

La Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1996. Devenue Loi sur l'équilibre budgétaire en 2001, elle a pour objectif d'équilibrer le budget du gouvernement du Québec.

De manière générale, la Loi-ÉB prévoit l'obligation pour le gouvernement de présenter des prévisions budgétaires équilibrées, et ce, après le versement au Fonds des générations. Un solde budgétaire supérieur à zéro doit être affecté à la réserve de stabilisation, un outil budgétaire établi afin de faciliter la planification pluriannuelle du cadre financier du gouvernement.

Une croissance économique plus faible

À mesure que l'économie quitte le terrain du rattrapage, la croissance du PIB réel devrait ralentir et se stabiliser autour de son potentiel de long terme. En 2032-2033, le CBdC estime que la croissance annuelle moyenne sera de 1,3 % pour le PIB réel, en comparaison d'une croissance de 1,7 % pour la période 2013-2017 et de 1,6 % pour 2018-2022 (voir l'annexe 1 pour les détails méthodologiques).

¹ Institut du Québec, 2022, Mise à jour économique et financière du gouvernement du Québec : le contexte économique exige des ajustements, disponible [ici](#).

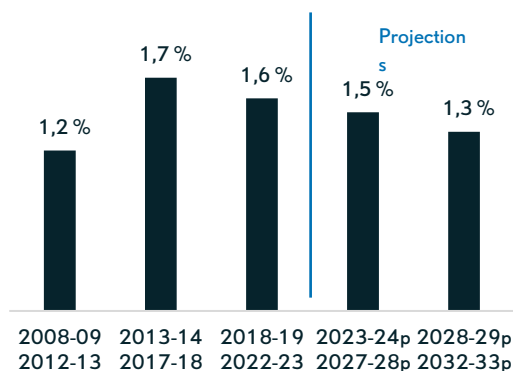
Ainsi, la croissance économique du Québec à long terme devrait être plus faible que ce qui a été observé au cours de la dernière décennie. En raison du vieillissement de la population, la croissance du PIB ne pourra plus autant reposer sur la croissance de la population ni sur celle du taux d'emploi. L'accroissement de l'économie dépendra alors presque entièrement de la progression de la productivité.

Malheureusement, le Québec accuse toujours un retard important à ce chapitre. L'investissement des entreprises, un déterminant important de la productivité, a été décevant au cours de la pandémie, si bien que le retard du Québec s'est creusé davantage.

Graphique 1

Projections de la croissance du PIB réel

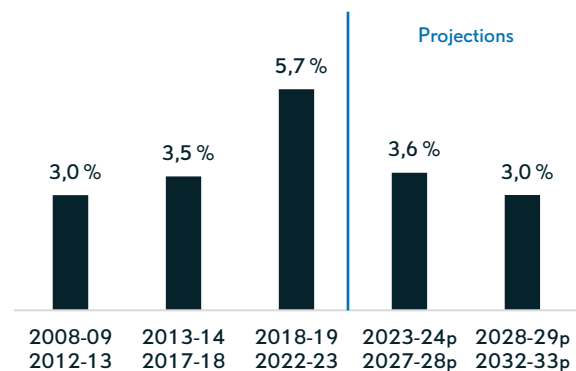
(données en années fiscales; croissances annuelles moyennes sur cinq ans en %)



Graphique 2

Projections de la croissance du PIB nominal

(données en années fiscales; croissances annuelles moyennes sur cinq ans en %)



Source : Conference Board du Canada, calculs de l'IDQ

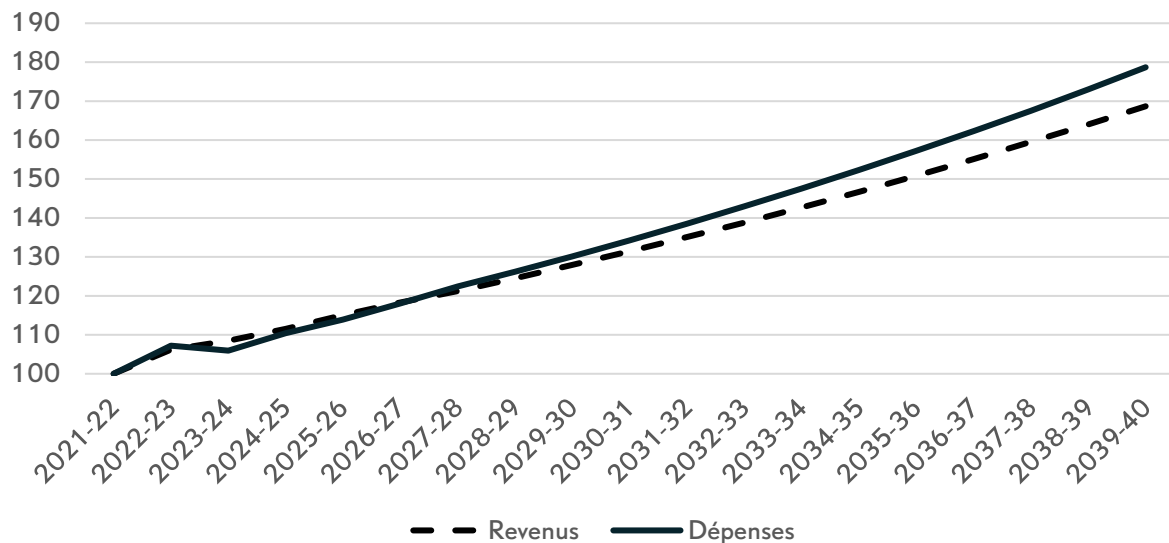
Quels éléments pèseront sur les finances publiques ?

Cette croissance économique plus faible, tant à court terme qu'à long terme, devrait limiter la croissance des revenus du gouvernement. Après un bond des entrées fiscales durant la pandémie, alimenté par les mesures de soutien aux ménages et aux entreprises puis par l'inflation, la croissance des revenus autonomes devrait être de 2,9 % en moyenne entre 2023-2024 et 2032-2033. Les dépenses de programmes, quant à elles, connaîtront une hausse de 2,7 %, alimentée notamment par une forte croissance des dépenses en santé et services sociaux.

Graphique 3

La croissance des dépenses dépassera celle des revenus dans la prochaine décennie

Projections de croissance des dépenses et des revenus par rapport à 2021-2022 (=100)



Source : Conference Board du Canada, calculs de l'IDQ

Ce faisant, les surplus au sens des comptes publics devraient diminuer au cours des prochaines années et, selon les simulations, se transformer en déficits en 2030-2031. Sans interventions particulières du gouvernement, l'équilibre budgétaire selon la Loi, selon les simulations, serait atteint brièvement en 2023-2024 avant de se transformer en déficits. Cela indique que l'obligation de retour à l'équilibre budgétaire en 2027-2028 ne se fera pas naturellement et nécessitera de faire des choix.

Encadré 2 : Comment simuler la baisse d'impôts

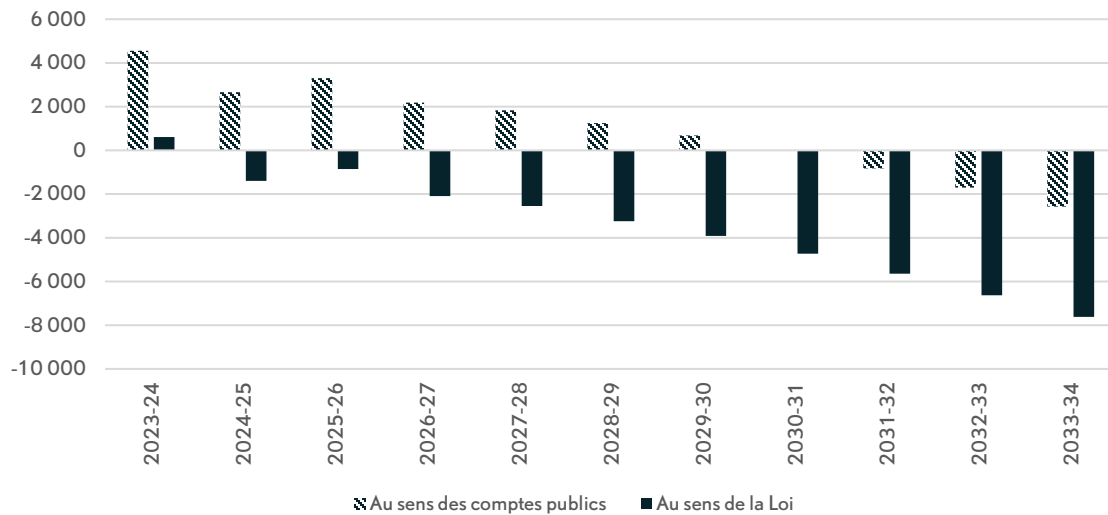
Afin de simuler l'engagement de réduction d'impôts de la Coalition Avenir Québec, un autre scénario a été développé. Dans celui-ci, les revenus autonomes et les versements au FDG diminuent selon le cadre proposé en campagne électorale². Entre 2028-2029 et 2033-2034, les revenus d'impôts sont réduits dans la même proportion en pourcentage des revenus autonomes que les années précédentes. Le modèle de prévisions économiques reste cependant inchangé, si bien que l'impact potentiel d'une baisse d'impôt sur l'activité économique n'est pas simulé.

² Coalition Avenir Québec, 2022, Cadre financier, disponible [ici](#).

Graphique 4

Solde budgétaire au sens des comptes publics et de la Loi

(données en années fiscales, millions de dollars, 2023-2024 à 2039-2040)



Source : Conférence Board du Canada, calculs de l'IDQ

Proposition :

Le retour à l'équilibre est la condition première pour que les autres objectifs financiers, comme la réduction de la dette, soient atteints.

La discipline imposée par la Loi semble ancrée dans les façons de faire. Vingt-sept ans après son adoption, la Loi doit être modernisée, mais maintenue. Elle restera contraignante dans un contexte où la croissance économique, et donc les revenus, sera fort probablement limitée à long terme.

Malgré les revenus records enregistrés au cours des dernières années, les déterminants de la croissance économique à long terme sont inchangés et limiteront la capacité de générer des revenus supplémentaires pour le gouvernement québécois.

Endettement : le Québec, toujours parmi les plus endettés, mais sur la bonne trajectoire

Le Québec sur le point d'atteindre ses deux cibles

Plusieurs années consécutives d'excédents budgétaires, avant la pandémie, ont mené à une baisse dans le ratio de la dette sur le PIB du Québec. Si, en moins de deux ans, la pandémie a annulé une grande partie de ces progrès, la croissance forte du PIB nominal a permis une reprise de la tendance à la baisse du ratio de la dette brute sur le PIB, qui s'établira à 40,4 % en 2022-2023. C'est donc dire que le Québec a largement dépassé la cible énoncée dans la Loi et devancé l'échéance, soit 45 % en 2025-2026.

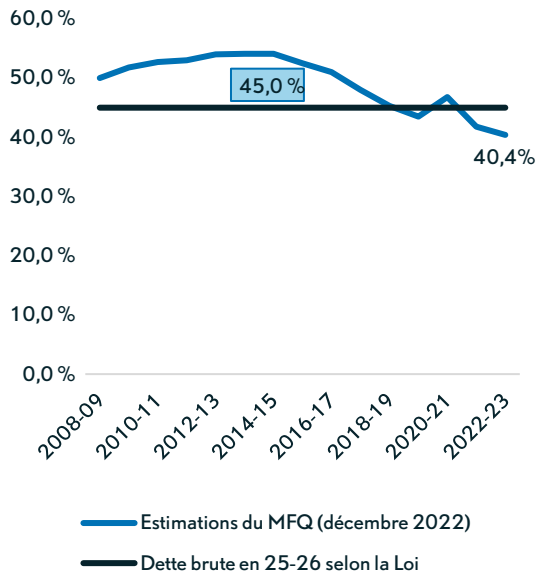
Encadré 3 : Ce qu'il faut savoir sur la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (Loi-Dette)*

La Loi-Dette a été adoptée le 15 juin 2006. Elle institue le Fonds des générations, affecté exclusivement au remboursement de la dette brute. En 2010, la Loi-Dette a été modifiée afin de réviser les concepts de dette utilisés et les objectifs de réduction de la dette devant être atteints en 2025-2026. La Loi-Dette prévoit que, pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB et la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

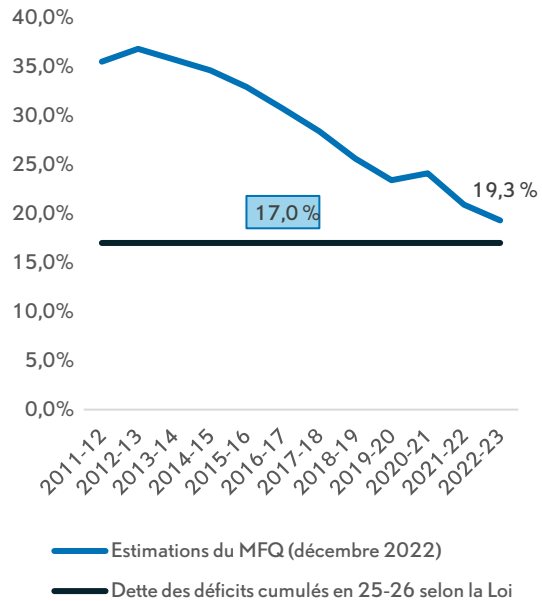
La seconde cible de la loi portait sur la dette provenant des déficits accumulés, soit la dette qui ne repose pas sur des actifs, mais sur des dépenses non soutenues par les revenus au fil des années, souvent décrite pour cette raison comme la mauvaise dette. Dans ce cas, selon les projections du Point, la cible, soit un ratio de 17 % de la dette provenant des déficits accumulés sur le PIB dès 2026, serait également atteinte dans les délais prévus. De plus, après s'être élevée à 20,0 % en 2021-2022, elle baisserait progressivement pour passer sous la cible, soit à 16,6 % en 2025-2026.

Graphique 5
La cible de dette brute atteinte en 2021-2022

Dette brute en % du PIB



Graphique 6
La cible de dette provenant des déficits accumulés sur le point d'être atteinte
Dette brute en % du PIB



Source : ministère des Finances du Québec

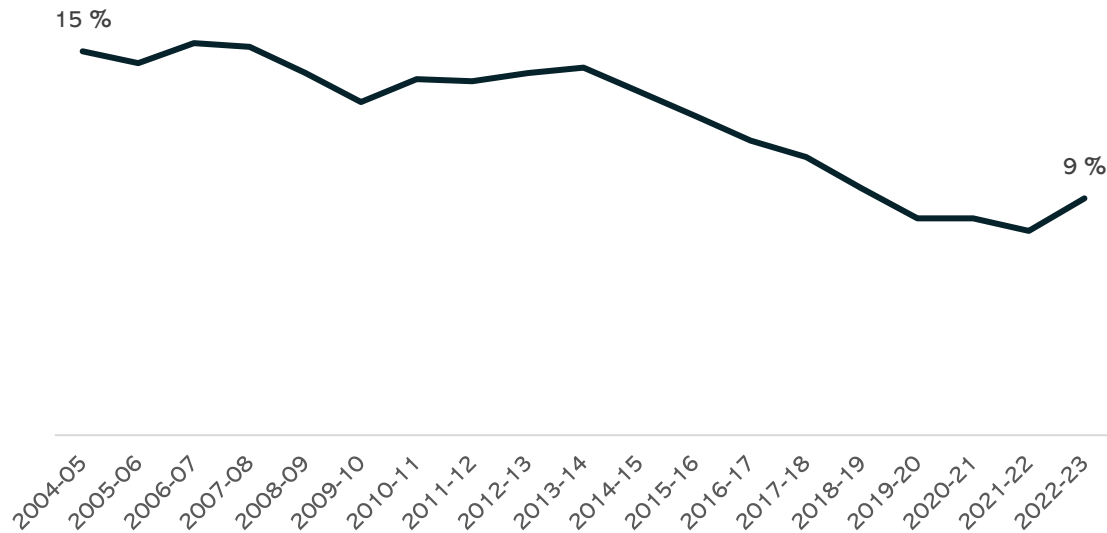
L'atteinte de ces deux cibles constitue indéniablement un succès qui indique que, dans l'ensemble, le gouvernement du Québec a réussi à traverser avec succès la crise pandémique, et que la situation financière du Québec est saine, ce qui permet d'entrevoir l'avenir avec une certaine sérénité.

Comme dernier indicateur de la situation budgétaire du Québec, il est utile de suivre l'évolution du pourcentage des revenus autonomes du gouvernement consacré au service de la dette. Alors que le service de la dette accaparait plus de 15 % des revenus autonomes du gouvernement il y a 20 ans, ce pourcentage a chuté à 9 % en 2022-2023.

Graphique 7

Le poids du service de la dette diminue

Coût de la dette en % des revenus autonomes



Source : ministère des Finances du Québec

Ce succès explique clairement pourquoi le ministre des Finances, dès son budget de 2020-2021, a annoncé son intention de définir de nouvelles cibles de dette en 2023. S'il n'y a pas de formules ni de lois économiques qui permettent de déterminer ce que peut être un niveau optimal de dette, nous savons que les efforts de réduction de la dette ne doivent pas être infinis. L'existence d'une dette publique se justifie pleinement en raison de la nature de certains engagements des gouvernements. Son niveau précis reposera sur l'arbitrage entre divers facteurs, comme la capacité de payer, le risque financier, l'équité intergénérationnelle, l'arbitrage entre les objectifs à court terme et à long terme, ainsi que les effets de la dette sur les dépenses publiques.

Un élément permettant de déterminer un niveau de dette souhaitable peut être une comparaison avec des administrations comparables, plus particulièrement avec les autres provinces canadiennes, notamment parce que c'est ce que feront les agences de notation dans l'évaluation du risque.

Mais le Québec reste l'une des provinces les plus endettées

Malgré ses progrès et la viabilité de ses finances publiques, le Québec est une province très endettée à l'échelle canadienne, ce que l'on constate grâce à une autre mesure de la dette utilisée par les autres provinces, soit celle de la dette nette. La dette nette est obtenue en déduisant les actifs financiers de l'État de la dette brute. Et c'est cette mesure que le ministère des Finances entend utiliser dans l'avenir.

Selon cette mesure, la dette nette du Québec pour l'exercice financier 2022-2023 s'élève à 192,2 G\$, ce qui représente 38,1 % du PIB. Avec un tel niveau d'endettement, le Québec se situe non seulement bien au-dessus de la moyenne canadienne, de 31,3 %, mais aussi au 8^e rang des 10 provinces, devancé uniquement par l'Ontario et Terre-Neuve.

La suggestion de ramener la dette nette à un niveau permettant de rejoindre le ratio d'endettement moyen des provinces canadiennes, qui a notamment été évoqué par le ministre des Finances, peut constituer une cible raisonnable de réduction de la dette, notamment parce que cette base de comparaison peut être utilisée par les prêteurs et les agences de notation.

Mais l'appui à ce critère comme nouvelle cible de réduction de la dette doit être assorti de trois importantes nuances.

Le Québec se dirige vers un meilleur ratio d'endettement (net) que les autres provinces

La première nuance tient au fait que cet objectif constitue en réalité une cible mouvante, car la performance des autres provinces n'est pas stable.

Contrairement à la dette fédérale, qui était largement retombée à son niveau d'avant la crise financière de 2008 en pourcentage du PIB, la dette globale des provinces augmente constamment depuis près de 15 ans et avait atteint un niveau record de 30 % en 2019-2020.

La croissance des dépenses en santé des provinces, plus rapide que celle de leurs revenus totaux, constitue le plus important facteur expliquant cette divergence. Depuis mars 2020, le choc fiscal associé à la pandémie est venu s'ajouter aux pressions déjà existantes et a poussé la dette des provinces davantage à la hausse en 2020 et 2021. Le Québec a réussi à faire exception à cette tendance grâce à ses efforts pour rétablir l'équilibre budgétaire et aux versements au Fonds des générations.

Ainsi, le Bureau du directeur parlementaire du budget, à Ottawa³, indique que le ratio de la dette nette sur le PIB de la plupart des provinces devrait augmenter au fil des années, tandis que celui du Québec suit une trajectoire inverse. Ce faisant, la moyenne des provinces canadiennes pourrait augmenter et rendre l'atteinte de l'objectif de rattrapage de plus en plus accessible.

³ Directeur parlementaire du budget, 2021, Rapport sur la viabilité financière de 2021, disponible [ici](#)

La moyenne canadienne : une cible peu ambitieuse

La deuxième nuance tient au fait que cette cible sera vraisemblablement peu exigeante. Les projections contenues dans le Point de l'automne 2022 montrent en effet que le ratio dette nette sur le PIB diminuera rapidement. De 38,2 % en 2021-2022, il passera à 33,9 % en 2026-2027, une tendance qui permet de croire que l'atteinte de la cible sera relativement aisée si le Québec ne modifie pas les paramètres de sa gestion financière.

Ces projections à long terme, qui vont dans le même sens que les projections à moyen terme du MQF, permettent de conclure qu'une gestion normale des finances publiques, sans interventions particulières ni effort de redressement des finances publiques, et sans changement aux politiques financières, permettrait de ramener le poids de la dette nette dans la moyenne canadienne.

En ce sens, cet objectif ne constitue donc pas véritablement une cible, mais un jalon dans l'évolution normale des équilibres financiers. Ainsi, s'il y a un certain consensus au sujet de l'atteinte de cette cible, il faut la voir comme étant transitoire et s'inscrivant dans le moyen terme plutôt que dans le long terme.

L'atteinte des cibles compromise par l'utilisation du Fonds des générations

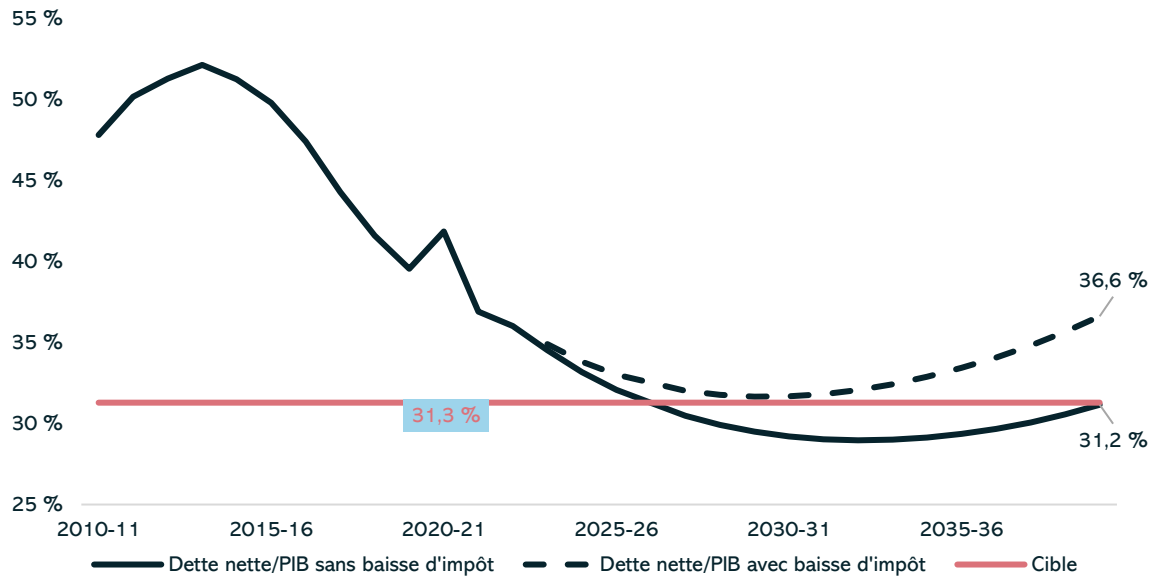
Ces scénarios seront toutefois affectés par l'intention annoncée par le gouvernement du Québec d'utiliser une partie des sources de revenus destinées au Fonds des générations pour financer une baisse de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les simulations réalisées par le CBdC indiquent que cette réaffectation de sommes destinées au FDG aurait pour effet d'augmenter le ratio de la dette nette sur le PIB d'une façon marquée, assez pour compromettre l'atteinte de la cible d'un rattrapage par rapport à la moyenne canadienne. Elles démontrent que le ratio de la dette nette sur le PIB baisserait dans un premier temps, pour atteindre temporairement la cible de 31,2 % vers 2030, puis s'en éloignerait progressivement par la suite.

Ces simulations ne sont pas des prévisions. Elles ne tiennent pas compte, par exemple, de facteurs comme l'incidence positive potentielle de baisses d'impôt sur la croissance économique, et donc sur les revenus et le solde budgétaire. Elles ne considèrent pas non plus une possible appréciation des actifs qui viendrait compenser, du moins en partie, l'augmentation du ratio dette/PIB. Mais elles indiquent clairement que cette décision de baisser les impôts et la façon dont on entend la financer auront un impact non négligeable sur l'évolution du ratio dette/PIB et pourraient compromettre l'atteinte des objectifs gouvernementaux à cet égard.

Graphique 8

L'atteinte des cibles compromise par l'utilisation du Fonds des générations

Ratio dette nette/PIB avec et sans l'engagement de baisse d'impôts



Source : *Conférence Board du Canada, calculs de l'IDQ*

À retenir :

Un objectif de ramener le ratio de la dette nette au niveau de celui des provinces canadiennes constitue une cible raisonnable. Il doit cependant être formulé en fonction du niveau actuel observé de ce ratio, soit 31,3 % au 31 mars 2022, pour tenir compte du fait que l'endettement des provinces ira en s'aggravant.

Comme cet objectif pourra être atteint rapidement et sans effort particulier, parce que l'évolution naturelle des revenus et des dépenses permettra d'y parvenir, il faut y voir une cible transitoire.

Cependant, ces scénarios relativement optimistes seront affectés par la réaffectation d'une partie des sources de revenus destinées au Fonds des générations pour financer une baisse de l'impôt sur le revenu des particuliers. Cela aura pour effet de repousser l'atteinte des cibles de réduction du ratio dette/PIB, et même de compromettre l'atteinte des objectifs fixés.

Des infrastructures en mauvais état : une autre dette pour les générations futures

Cela étant dit, si la situation financière que nous venons d'analyser permet, de façon générale, un optimisme prudent, elle ne donne pas un portrait complet de la situation. En effet, un risque majeur n'est pas pleinement intégré dans ce contexte, soit le sous-investissement dans la maintenance des infrastructures publiques, qui pourrait augmenter le fardeau financier des générations futures.

Une dégradation de l'état des infrastructures

Les infrastructures publiques constituent une composante importante de la prestation de services à la population des différents gouvernements.

Le déficit de maintenance d'actifs (DMA), calculé par le Conseil du trésor, estime la valeur des travaux requis pour rétablir l'état physique d'une infrastructure à un niveau au moins satisfaisant afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins auxquelles elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

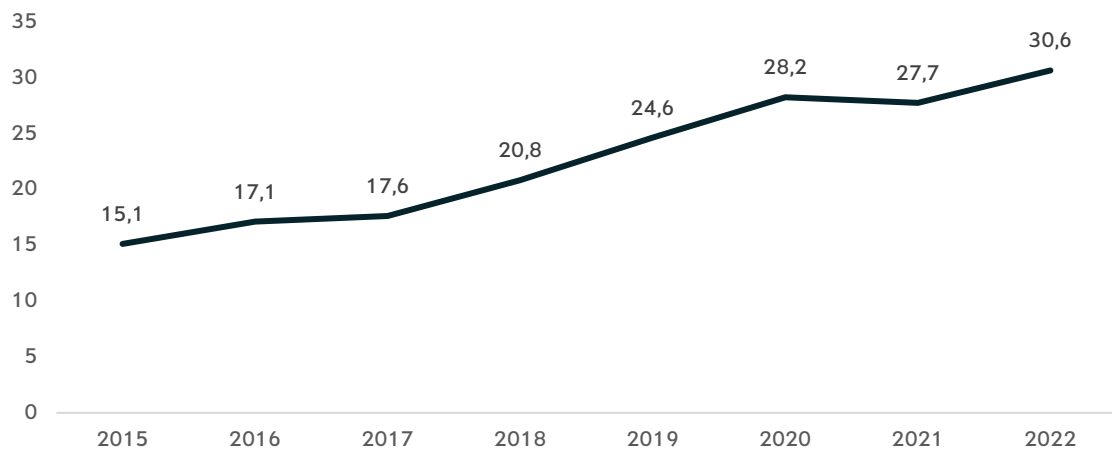
Le DMA a doublé entre 2015 et 2022, passant de 15,1 à 30,6 milliards. Malgré l'augmentation importante des budgets du Plan québécois des infrastructures (PQI), la hausse des budgets annuels d'entretien des infrastructures est inférieure à leur rythme de dégradation et des nouveaux constats effectués⁴.

⁴ Chaire en fiscalité et finances publiques, 2022, Les infrastructures publiques, disponible [ici](#)

Graphique 9

Le déficit de maintien des infrastructures a doublé depuis 2015

DMA en milliards de \$



Source : *Plan québécois des infrastructures 2022-2032, PQI 2015 à 2022*

Comme les investissements en infrastructure augmentent la dette, ils ont pu être découragés par la lutte aux déficits et la réduction de la dette. Les faibles niveaux d'investissements au cours des années 1980 et 1990 ont accéléré la détérioration de certaines infrastructures et augmenté les coûts de maintenance actuelle⁵.

Depuis, d'importants progrès ont été faits, tant au chapitre des montants alloués que des procédures et des pratiques de gestion et de gouvernance. Cependant, les retards accumulés continuent de peser sur l'ampleur des montants nécessaires pour remettre nos infrastructures en bon état. Comme la dette, le déficit de maintenance des infrastructures constitue un risque à la capacité du gouvernement de fournir les services à la population dans l'avenir. Il en est ainsi d'une part parce que ces infrastructures (écoles, hôpitaux, routes) jouent un rôle essentiel dans la prestation des services, et d'autre part parce que le maintien ou le remplacement des infrastructures devenues désuètes viendra gruger la marge de manœuvre future.

Une maintenance qui pourrait être plus coûteuse et ardue dans l'avenir

Le besoin d'accroître les investissements dans la maintenance des infrastructures vient au même moment où l'économie est en surchauffe et que le PQI atteint un niveau record.

Avec un taux de chômage et de postes vacants records, notamment dans le secteur de la construction, les pénuries de main-d'œuvre limitent le volume de travaux pouvant être effectués tout en augmentant le coût de ceux-ci. De la même manière, l'inflation fait hausser le coût des matériaux.

⁵ Lambert et coll., 2019, Les infrastructures publiques au Québec : de la Révolution tranquille à aujourd'hui, disponible [ici](#).

Au-delà de ces difficultés conjoncturelles, il est probable que les coûts de mise en œuvre de nouveaux projets restent élevés, tout comme celui des investissements en maintenance. Le vieillissement de la population devrait continuer à limiter l'offre de main-d'œuvre au cours de la prochaine décennie. La volonté croissante de promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, dans l'approvisionnement comme dans la mise en œuvre des investissements, pourra également augmenter les coûts. Finalement, des dépenses supplémentaires pourraient être nécessaires pour renforcer les infrastructures dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques, et pour répondre à la fréquence accrue des événements climatiques extrêmes⁶.

Pour assurer la pérennité et le développement de son parc d'infrastructures, le gouvernement a renforcé ses pratiques et s'est doté d'un solide cadre de gestion. Bien que des progrès restent à faire pour mieux intégrer le risque climatique, des avancées énormes ont été accomplies. Le gouvernement agit avec transparence, diffuse son plan décennal d'investissements, ainsi que les indices d'état des infrastructures et l'évaluation du DMA. En outre, le cadre législatif régissant les déficits et la dette est bien ancré au Québec.

Le renouvellement de ce cadre législatif pourrait être l'occasion d'intégrer de manière plus structurée un objectif de réduction du DMA en même temps qu'une cible de réduction de la dette. Une telle mesure permettrait de s'assurer de l'atteinte conjointe d'un ensemble de cibles assurant une plus grande équité entre les générations.

Proposition :

- Le renouvellement du cadre législatif pourrait être l'occasion d'intégrer de manière plus structurée un objectif de réduction du DMA en même temps qu'une cible de réduction de la dette.
- La détérioration des infrastructures et l'augmentation des montants devant y être alloués pour les remettre dans un état acceptable (DMA) constituent une autre dette qui devra être assumée par les générations futures.
- Étant donné que l'atteinte de la nouvelle cible de réduction de la dette pourrait être relativement rapide, le renouvellement du cadre législatif pourrait être l'occasion d'y intégrer de manière plus structurée un objectif de réduction du DMA. Une telle mesure permettrait de s'assurer de l'atteinte conjointe d'un ensemble de cibles assurant une plus grande équité entre les générations.

⁶ Institut du Québec, 2022, Intégration des risques climatiques dans les finances publiques du Québec, disponible [ici](#).

L'avenir du Fonds des générations

Réduire les versements pourrait avoir des conséquences

Alors que le Québec est sur le point d'atteindre les cibles d'endettement qu'il s'était fixées, en avance sur le calendrier prévu, et que les montants accumulés dans le Fonds des générations ne cessent de s'accroître, le gouvernement actuel propose de réduire les versements au FDG.

Si un ajustement des versements au FDG est une décision compréhensible, le manque de paramètres clairs en amont crée un précédent qui comporte des risques. En proposant d'utiliser les contributions futures à des fins autres que le remboursement de la dette, il y a un risque de porter atteinte à la crédibilité du Québec sur les marchés financiers.

Comme l'engagement de réduction des versements diminuera déjà de façon significative l'augmentation de la taille du FDG, on peut supposer que des baisses additionnelles ne seront pas à l'ordre du jour dans un avenir rapproché.

Les réductions proposées diminueront de moitié le poids du FDG par rapport à la dette nette

Un certain consensus des économistes se dégage depuis 2021⁷ sur des pistes pouvant guider une mise à jour des portions de la Loi qui régissent les contributions au Fonds des générations et l'utilisation des sommes qui y sont accumulées.

L'une des pistes consiste à fixer une valeur maximale que pourrait atteindre le FDG. À titre d'exemple, le plafond pourrait équivaloir à un pourcentage allant de 5 % à 10 % de la dette nette⁸. Les simulations du CBdC, en incluant dans les hypothèses du modèle une ponction des sommes prévues, indiquent qu'un tel scénario aurait, au fil des ans, un impact cumulatif important sur le FDG. Les sommes accumulées dans le FDG représentent 10 % de la dette nette en 2022-2023. Sans modifications des politiques, ce ratio passerait à 34,2 % en 2039-2040.

Par contre, avec le prélèvement des sommes prévues, la progression du ratio FDG/dette nette sera beaucoup plus lente. Ce ratio, après avoir atteint un sommet de 18,6 % en 2034-2035, s'établirait ainsi à 17,0 % en 2039-2040, soit la moitié de ce qu'il aurait été sans prélèvement des sommes affectées au FDG.

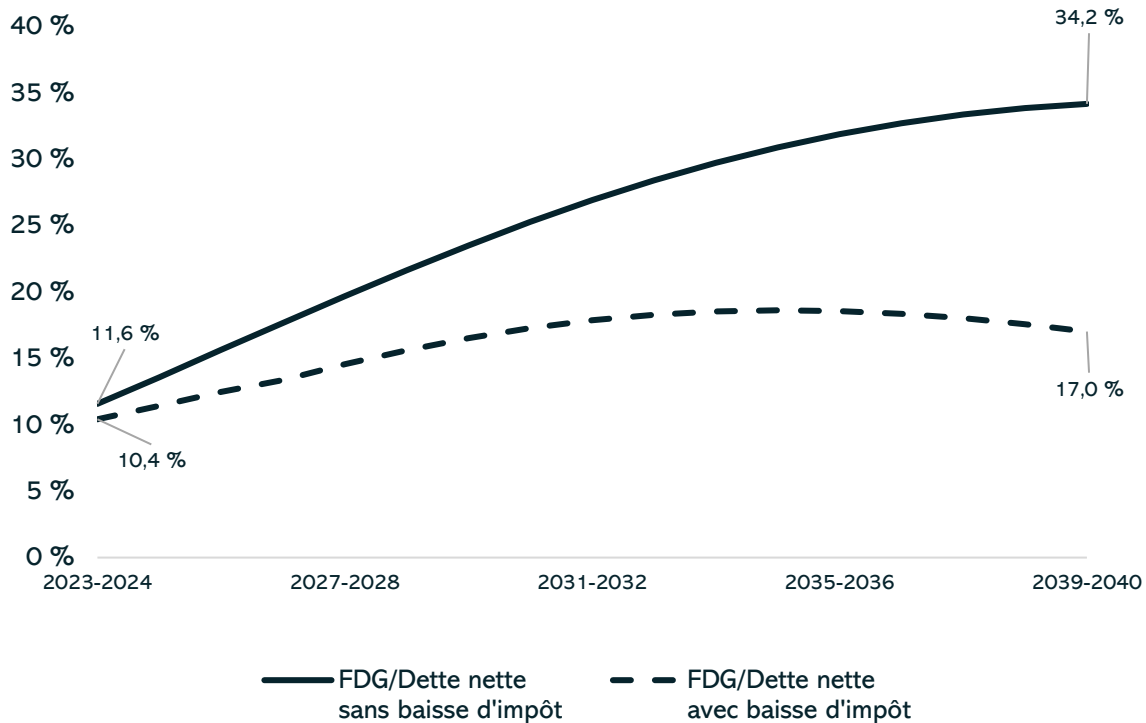
⁷ ASDEQ, 2021, Entre souplesse et prudence, pistes de réflexion pour moderniser la politique budgétaire du Québec, disponible [ici](#).

⁸ Chaire de fiscalité et de finances publiques, 2021, Les règles budgétaires du Québec : réflexions d'un panel d'experts, disponible [ici](#).

Graphique 10

La progression du ratio du FDG par rapport à la dette nette serait deux fois plus lente avec la baisse d'impôt

Impact de la baisse d'impôts au Québec sur le ratio du Fonds des générations/Dette nette



Source : *Conférence Board du Canada*

La question qui se pose consiste à savoir si cette réduction de moitié du poids du FDG par rapport à la dette nette constitue une cible appropriée.

Maintenir le versement des fonds dédiés

La mécanique de réduction des versements au FDG peut également jouer un rôle pour préserver la transparence du processus et la légitimité du FDG. Par exemple, les réductions pourraient se faire en réaffectant au fonds général certaines sources de revenus ayant été ajoutées après la création du FDG en 2006 et qui répondent moins bien à la condition de la rétribution des revenus générés à partir de ressources renouvelables.

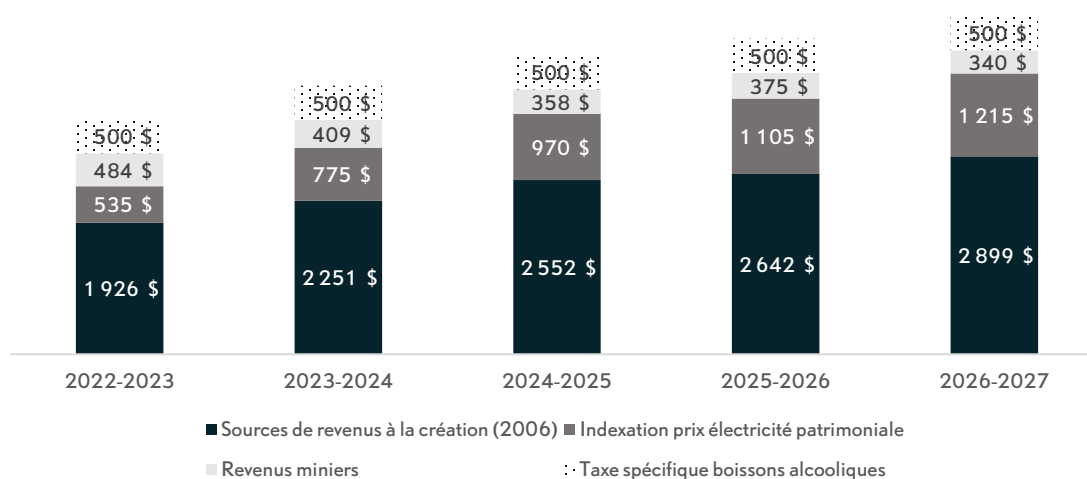
Les revenus tirés de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale, bien qu'ajoutés en 2014-2015, répondent, comme les redevances sur l'eau, à l'objectif initial de financer le FDG à partir de « notre ressource collective renouvelable la plus importante [...] : l'eau, l'or bleu du Québec ».

Cependant, la taxe spécifique sur les boissons alcooliques constitue une taxe dédiée, qui a été imposée aux consommateurs dans le but explicite de nourrir le Fonds des générations. Un tel prélèvement fiscal perd sa légitimité si le produit est affecté à d'autres fins.

Graphique 11

Les versements au Fonds des générations vont augmenter

Prévisions des versements au Fonds des générations selon la source de revenus en M\$



Source : *Ministère des Finances du Québec, décembre 2022*

Note: Lors de sa création en 2006, le FDG avait pour objectif de financer avec « notre ressource collective renouvelable la plus importante [...] : l'eau, l'or bleu du Québec ». Ainsi, seuls les revenus provenant des redevances hydrauliques d'Hydro-Québec, une contribution annuelle, et ceux provenant des biens non réclamés étaient dédiés au FDG, en plus de ses revenus de placements. En 2014-2015, des sources de revenus dédiées supplémentaires ont été ajoutées, soit l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale, les revenus miniers perçus par le gouvernement et la taxe spécifique sur les boissons alcooliques⁹.

Dans ce même cadre de réflexion sur la légitimité des changements possibles, puisque le FDG a pour objectif de résoudre un enjeu d'équité intergénérationnelle, les sommes qui seraient dégagées par une réduction des versements au FDG devraient elles aussi, en principe, être utilisées dans une perspective d'équité intergénérationnelle que la lutte et l'adaptation aux changements climatiques.

⁹ Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques, 2017, Le fonds des générations où en sommes-nous?, disponible [ici](#).

Propositions :

- Il aurait été préférable de définir des paramètres clairs entourant la réduction des versements au Fonds des générations en amont pour encadrer les décisions futures.
- Il faudrait évaluer si la réduction de moitié du poids du FDG par rapport à la dette nette constitue une cible appropriée.
- L'engagement de la réduction des versements au FDG pourrait être réalisé en réaffectant au fonds général certaines sources de revenus ayant été ajoutées après la création du FDG en 2006 et qui répondent moins bien à la condition de la rétribution des revenus générés à partir de ressources renouvelables.

Une réduction d'impôt ne devrait pas se faire au détriment de la discipline budgétaire

Une réduction d'impôt est une décision gouvernementale qui peut être justifiée à différents égards. Elle peut contribuer à stimuler l'activité économique, à diminuer les freins à la croissance exercés par le régime fiscal, à augmenter la compétitivité par rapport aux juridictions concurrentes ou encore à améliorer la situation financière des citoyens en réduisant leur charge fiscale. Nous limiterons nos commentaires aux deux aspects qui relèvent davantage de nos champs de recherche.

D'un point de vue macroéconomique, la nécessité des baisses de l'impôt des particuliers à partir de 2023-2024 n'a pas été justifiée. D'une part, son inclusion initiale dans le bouclier anti-inflation était peu appropriée parce que les réductions d'impôt s'étaleront sur plusieurs années après la crise inflationniste. D'autre part, il n'est pas évident que les baisses d'impôt pourront jouer de façon judicieuse leur rôle de stimuler l'économie lors du ralentissement anticipé en 2023, en raison de la nature même de celui-ci, qui n'est pas comme les précédents, et des inconnues sur les effets qu'il aura sur les ménages et les entreprises¹⁰.

D'un point de vue financier, une telle décision devrait être prise en respectant le cadre financier québécois, soit d'assurer le retour à l'équilibre, la réduction de la dette et le maintien des infrastructures. La réduction d'impôt annoncée, financée à même une baisse des versements au FDG, aura pour effet direct de diminuer les sommes affectées à la réduction de la dette et de repousser l'atteinte des cibles de réduction de la dette. Elle risque même, comme nos projections le suggèrent, de compromettre la capacité du Québec d'atteindre ses cibles. On finance ainsi l'atteinte d'objectifs à court terme en affectant la trajectoire de la réduction de la dette, au détriment des générations futures.

¹⁰ Institut du Québec, 2022, Mise à jour économique et financière du gouvernement du Québec : le contexte économique exige des ajustements, disponible [ici](#).

Par ailleurs, si on peut appuyer la volonté gouvernementale de réduire le fardeau fiscal des Québécois, une décision de réduire l'impôt des particuliers aurait dû faire l'objet d'un débat plus vaste sur l'évolution de la fiscalité.

À titre d'exemple, diverses recommandations ont été faites pour réduire judicieusement l'impôt des particuliers, de façon à augmenter l'incitation au travail tout en remplaçant les pertes de revenus par des mesures d'écofiscalité qui permettraient de modifier les comportements dans un contexte de transition climatique, ou encore en recourant davantage aux taxes à la consommation et à la tarification.

Ces éléments permettent enfin de mettre en relief le fait que cette utilisation de sommes en principe dédiées au FDG ne servira pas à atteindre des objectifs d'équité intergénérationnelle, l'une des raisons d'être de ce fonds.

Propositions :

- Les baisses de l'impôt des particuliers promises par le gouvernement du Québec, si elles peuvent permettre l'atteinte d'objectifs légitimes, ne sont pas justifiées d'un point de vue macroéconomique. Elles nuisent également à l'évolution des finances publiques.
- Pour assurer la viabilité de celles-ci, une réduction d'impôt devrait être étudiée dans le contexte plus large d'une réflexion globale sur la fiscalité.

Annexe 1 : Principales hypothèses du modèle de simulation

Principales hypothèses

Le Conference Board du Canada (CBdC) a fourni à l'IDQ des prévisions à long terme sur les principaux indicateurs économiques, soit le PIB par dépenses, les revenus et dépenses, les dépenses détaillées en soins de santé et en éducation ainsi que les prévisions démographiques détaillées.

Les données historiques des comptes publics du Québec proviennent de la mise à jour de l'automne 2022 du gouvernement provincial. Les prévisions économiques sont tirées des prévisions économiques à moyen et à long terme de l'automne du CBdC pour l'économie provinciale.

Projections de revenus

Les projections de revenus découlent d'indicateurs clés issus des projections économiques à long terme du CBdC.

- Les prévisions de revenus autonomes sont basées sur les prévisions économiques du Conference Board à partir de 2022-2023 et ne correspondent pas nécessairement à celles publiées par le ministère des Finances du Québec.
- Les recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des sociétés sont fonction de la croissance des revenus des personnes physiques et des bénéficiaires des sociétés.
- Les recettes de la taxe sur les produits et services sont basées sur les dépenses de consommation.
- Les recettes de l'impôt foncier provincial et les autres recettes provinciales devraient croître en fonction de l'inflation et de la population.
- Les prévisions des revenus de transferts fédéraux (transfert en santé, transfert social, péréquation et autres transferts) sont basées sur les formules de partage actuelles et les prévisions économiques du CBdC pour chacune des provinces et des territoires. Elles incluent les versements prévus dans le cadre du plan pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Projections de dépenses

Les projections de dépenses reposent sur l'expertise du CBdC dans trois postes clés de dépenses gouvernementales, soit la santé, l'éducation et le service de la dette.

- Le CBdC a élaboré et maintient un modèle détaillé des dépenses de santé basé sur la démographie, afin d'évaluer la demande future en soins de santé.
- Le modèle d'éducation est similaire, en ce sens qu'il prévoit les dépenses sur une base réelle par étudiant.

- Les coûts de financement de la dette provinciale sont projetés en tenant compte de chaque partie de la dette brute qui arrive à échéance et se poursuit, ainsi que des nouveaux besoins de financement.
- Selon les mises à jour automnales du budget, il y a des « dépenses associées aux mesures de soutien et de relance de la COVID-19 » qui ne sont pas incluses dans les dépenses totales. Dans notre modèle et pour construire un historique cohérent, nous considérons ce groupe de dépenses dans les « autres dépenses de programmes » et par conséquent comme faisant partie des dépenses totales.
- Les prévisions de dépenses sont basées sur les taux de croissance disponibles dans les documents budgétaires de mise à jour de l'automne, soit deux ans pour les dépenses détaillées. Au-delà de 2023-2027, les dépenses sont prévues à l'aide du modèle de prévision financière du Conference Board. Une exception concerne les coûts de financement par emprunt, dans lesquels les estimations du ministère des Finances du Québec sont utilisées jusqu'en 2026-2027.

Perspectives économiques à court terme

L'année 2023 devrait être le théâtre d'un ralentissement économique, ce qui freinera la croissance des revenus observés depuis 2020. La hausse des taux d'intérêt pèsera de plus en plus sur la consommation et l'investissement. L'affaiblissement des dépenses discrétionnaires des consommateurs entravera la croissance des industries de services. La correction en cours dans le secteur de l'habitation entraînera une baisse de l'activité de construction résidentielle et une production plus faible dans le secteur de l'immobilier et de la location. La détérioration des conditions économiques freine également les investissements dans l'espace non résidentiel.

Pendant ce temps, les ventes des manufacturiers diminuent dans un contexte d'affaiblissement de la demande internationale pour plusieurs produits manufacturés québécois, dont l'aluminium. Le contexte international instable continue de créer de la volatilité sur les marchés des matières premières. Les secteurs agricole et minier du Québec doivent donc composer avec l'instabilité des prix des intrants et des prix de vente des produits.

Malgré des perspectives à court terme de plus en plus orageuses, le ralentissement anticipé n'est pas tout à fait comme les précédents, le marché du travail du Québec étant demeuré résilient, avec des pertes d'emplois moindres que celles survenues en Ontario au cours de l'été 2022. Face à une concurrence intense pour les travailleurs, les entreprises sont naturellement réticentes à licencier du personnel, ce qui devrait limiter les pertes d'emplois.

Annexe 2 : Résultats de simulation – sans baisse d'impôts

(Données en années fiscales, en M\$ et croissance annuelle en %)

Cadre financier	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	2030-31	2031-32	2032-33	2033-34
Revenus autonomes	109 647	118 267	122 937	126 253	130 255	134 202	137 712	141 625	145 776	150 022	154 422	158 964	163 685
	19,4 %	7,9 %	3,9 %	2,7 %	3,2 %	3,0 %	2,6 %	2,8 %	2,9 %	2,9 %	2,9 %	2,9 %	3,0 %
Transferts fédéraux	29 184	29 146	27 656	28 583	29 472	30 025	30 606	31 224	31 857	32 490	33 123	33 764	34 412
	-5,0 %	-0,1 %	-5,1 %	3,4 %	3,1 %	1,9 %	1,9 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	1,9 %	1,9 %
Revenus totaux	138 831	147 413	150 593	154 836	159 727	164 227	168 318	172 849	177 634	182 512	187 546	192 727	198 098
	13,3 %	6,2 %	2,2 %	2,8 %	3,2 %	2,8 %	2,5 %	2,7 %	2,8 %	2,7 %	2,8 %	2,8 %	2,8 %
Dépenses de portefeuilles	127 346	135 282	134 648	140 093	144 512	149 298	154 349	159 431	164 705	170 178	175 857	181 698	187 666
	6,9 %	6,2 %	-0,5 %	4,0 %	3,2 %	3,3 %	3,4 %	3,3 %	3,3 %	3,3 %	3,3 %	3,3 %	3,3 %
Santé	49 593	55 892	58 717	60 876	63 167	65 612	68 206	70 956	73 867	76 928	80 128	83 480	86 964
	-7,0 %	12,7 %	5,1 %	3,7 %	3,8 %	3,9 %	4,0 %	4,0 %	4,1 %	4,1 %	4,2 %	4,2 %	4,2 %
Éducation	26 245	29 054	30 655	33 500	34 658	35 800	37 053	38 169	39 302	40 476	41 708	42 942	44 159
	-1,1 %	10,7 %	5,5 %	9,3 %	3,5 %	3,3 %	3,5 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	2,8 %
Programmes sociaux	14 166	15 966	16 773	17 334	17 890	18 349	18 810	19 276	19 748	20 222	20 700	21 181	21 666
	28,1 %	12,7 %	5,1 %	3,3 %	3,2 %	2,6 %	2,5 %	2,5 %	2,4 %	2,4 %	2,4 %	2,3 %	2,3 %
Autres programmes	37 342	34 370	28 503	28 384	28 797	29 536	30 279	31 030	31 788	32 552	33 321	34 095	34 876
	32,5 %	-8,0 %	-17,1 %	-0,4 %	1,5 %	2,6 %	2,5 %	2,5 %	2,4 %	2,4 %	2,4 %	2,3 %	2,3 %
Service de la dette	8 640	10 523	9 387	10 086	10 409	11 248	12 135	12 172	12 246	12 356	12 515	12 730	13 010
	12,4 %	21,8 %	-10,8 %	7,4 %	3,2 %	8,1 %	7,9 %	0,3 %	0,6 %	0,9 %	1,3 %	1,7 %	2,2 %
Dépenses totales	135 986	145 805	144 035	150 179	154 921	160 546	166 484	171 603	176 950	182 534	188 372	194 428	200 675
	7,2 %	7,2 %	-1,2 %	4,3 %	3,2 %	3,6 %	3,7 %	3,1 %	3,1 %	3,2 %	3,2 %	3,2 %	3,2 %
Revenus-dépenses	2844,9	1608	6557,9	4656,8	4805,4	3681,2	1833,7	1245,7	683,1	-22	-826,2	-1701,1	-2577,8
Provision pour risques éco. mesures de soutien/de relance	0	1 000	2 000	2 000	1 500	1 500	0	0	0	0	0	0	0
Surplus ou déficit au sens des comptes publics	2 845	608	4 558	2 657	3 305	2 181	1 834	1 246	683	-22	-826	-1 701	-2 578
Versements au Fonds des générations	-3 617	-3 253	-3 947	-4 056	-4 163	-4 270	-4 378	-4 487	-4 597	-4 708	-4 820	-4 932	-5 045
Surplus ou déficit au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire	0	-2 645	611	-1 399	-857	-2 089	-2 544	-3 241	-3 914	-4 730	-5 646	-6 633	-7 623
Déficits accumulés	111 573	110 965	106 407	103 750	100 445	98 264	96 430	95 184	94 501	94 523	95 349	97 051	99 628
	2,6 %	-0,5 %	-4,1 %	-2,5 %	-3,2 %	-2,2 %	-1,9 %	-1,3 %	-0,7 %	0,0 %	0,9 %	1,8 %	2,7 %
En % du PIB	21,4 %	19,9 %	18,5 %	17,3 %	16,1 %	15,3 %	14,5 %	13,9 %	13,4 %	13,0 %	12,7 %	12,6 %	12,6 %
Dette nette	192 208	200 989	198 870	199 554	199 623	200 913	202 676	205 155	208 327	212 339	217 295	223 271	230 273
	1,0 %	4,6 %	-1,1 %	0,3 %	0,0 %	0,6 %	0,9 %	1,2 %	1,5 %	1,9 %	2,3 %	2,8 %	3,1 %
En % du PIB	36,9 %	36,0 %	34,5 %	33,2 %	32,1 %	31,3 %	30,5 %	29,9 %	29,5 %	29,2 %	29,0 %	29,0 %	29,0 %
Dette brute	210 952	224 351	230 712	235 394	241 985	248 549	246 695	245 755	245 696	246 730	249 002	252 621	257 595
	0,4 %	6,4 %	2,8 %	2,0 %	2,8 %	2,7 %	-0,7 %	-0,4 %	0,0 %	0,4 %	0,9 %	1,5 %	2,0 %
En % du PIB	40,5 %	40,2 %	40,1 %	39,1 %	38,9 %	38,7 %	37,1 %	35,8 %	34,8 %	33,9 %	33,3 %	32,8 %	32,5 %

Annexe 3 : Résultats de simulation – avec baisse d'impôts

(Données en années fiscales, en M\$ et croissance annuelle en %)

Cadre financier	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	2030-31	2031-32	2032-33	2033-34
Revenus autonomes	109 647 19,4 %	117 850 7,5 %	121 262 2,9 %	124 544 2,7 %	128 512 3,2 %	132 312 3,0 %	135 772 2,6 %	139 632 2,8 %	143 725 2,9 %	147 908 2,9 %	152 241 2,9 %	156 713 2,9 %	161 361 3,0 %
Transferts fédéraux	29 184 -5,0 %	29 146 -0,1 %	27 656 -5,1 %	28 583 3,4 %	29 472 3,1 %	30 025 1,9 %	30 606 1,9 %	31 224 2,0 %	31 857 2,0 %	32 490 2,0 %	33 123 2,0 %	33 764 1,9 %	34 412 1,9 %
Revenus totaux	138 831 13,3 %	146 996 5,9 %	148 918 1,3 %	153 127 2,8 %	157 983 3,2 %	162 337 2,8 %	166 379 2,5 %	170 856 2,7 %	175 582 2,8 %	180 398 2,7 %	185 365 2,8 %	190 477 2,8 %	195 773 2,8 %
Dépenses de portefeuilles	127 346 6,9 %	135 282 6,2 %	134 648 -0,5 %	140 093 4,0 %	144 512 3,2 %	149 298 3,3 %	154 349 3,4 %	159 431 3,3 %	164 705 3,3 %	170 178 3,3 %	175 857 3,3 %	181 698 3,3 %	187 666 3,3 %
Santé	49 593 -7,0 %	55 892 12,7 %	58 717 5,1 %	60 876 3,7 %	63 167 3,8 %	65 612 3,9 %	68 206 4,0 %	70 956 4,0 %	73 867 4,1 %	76 928 4,1 %	80 128 4,2 %	83 480 4,2 %	86 964 4,2 %
Éducation	26 245 -1,1 %	29 054 10,7 %	30 655 5,5 %	33 500 9,3 %	34 658 3,5 %	35 800 3,3 %	37 053 3,5 %	38 169 3,0 %	39 302 3,0 %	40 476 3,0 %	41 708 3,0 %	42 942 3,0 %	44 159 2,8 %
Programmes sociaux	14 166 28,1 %	15 966 12,7 %	16 773 5,1 %	17 334 3,3 %	17 890 3,2 %	18 349 2,6 %	18 810 2,5 %	19 276 2,5 %	19 748 2,4 %	20 222 2,4 %	20 700 2,4 %	21 181 2,3 %	21 666 2,3 %
Autres programmes	37 342 32,5 %	34 370 -8,0 %	28 503 -17,1 %	28 384 -0,4 %	28 797 1,5 %	29 536 2,6 %	30 279 2,5 %	31 030 2,5 %	31 788 2,4 %	32 552 2,4 %	33 321 2,4 %	34 095 2,3 %	34 876 2,3 %
Service de la dette	8 640 12,4 %	10 523 21,8 %	9 404 -10,6 %	10 177 8,2 %	10 578 3,9 %	11 509 8,8 %	12 506 8,7 %	12 611 0,8 %	12 762 1,2 %	12 960 1,6 %	13 218 2,0 %	13 545 2,5 %	13 948 3,0 %
Dépenses totales	135 986 7,2 %	145 805 7,2 %	144 052 -1,2 %	150 271 4,3 %	155 090 3,2 %	160 807 3,7 %	166 855 3,8 %	172 042 3,1 %	177 467 3,2 %	183 138 3,2 %	189 075 3,2 %	195 243 3,3 %	201 614 3,3 %
Revenus-dépenses	2 845	191	2 865	856	1 393	30	-476	-1 186	-1 885	-2 740	-3 710	-4 766	-5 840
Provision pour risques éco. mesures de soutien/de relance	0	1 000	2 000	2 000	1 500	1 500	0	0	0	0	0	0	0
Surplus ou déficit au sens des comptes publics	2 845	191	2 865	856	1 393	30	-476	-1 186	-1 885	-2 740	-3 710	-4 766	-5 840
Versements au Fonds des générations	-3 617	-2 836	-2 272	-2 322	-2 369	-2 299	-3 076	-3 017	-2 944	-2 857	-2 757	-2 644	-2 516
Surplus ou déficit au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire	0	-2 645	593	-1 466	-976	-2 269	-3 552	-4 203	-4 829	-5 597	-6 467	-7 410	-8 356
Déficits accumulés	111 573 2,6 %	111 382 -0,2 %	108 517 -2,6 %	107 660 -0,8 %	106 267 -1,3 %	106 238 0,0 %	106 714 0,4 %	107 899 1,1 %	109 784 1,7 %	112 524 2,5 %	116 234 3,3 %	121 000 4,1 %	126 840 4,8 %
En % du PIB	21,4 %	20,0 %	18,9 %	17,9 %	17,1 %	16,5 %	16,1 %	15,7 %	15,5 %	15,5 %	15,5 %	15,7 %	16,0 %
Dettes nettes	192 208 1,0 %	201 406 4,8 %	200 980 -0,2 %	203 464 1,2 %	205 445 1,0 %	208 886 1,7 %	212 960 2,0 %	217 870 2,3 %	223 609 2,6 %	230 340 3,0 %	238 180 3,4 %	247 220 3,8 %	257 485 4,2 %
En % du PIB	36,9 %	36,1 %	34,9 %	33,8 %	33,0 %	32,5 %	32,0 %	31,8 %	31,7 %	31,7 %	31,8 %	32,1 %	32,4 %
Dettes brutes	210 952 0,4 %	224 351 6,5 %	230 712 3,6 %	235 394 2,8 %	241 985 3,5 %	248 549 3,4 %	246 695 -0,2 %	245 755 0,2 %	245 696 0,6 %	246 730 1,1 %	249 002 1,7 %	252 621 2,2 %	257 595 2,8 %
En % du PIB	40,5 %	40,3 %	40,4 %	39,8 %	39,8 %	39,9 %	38,4 %	37,4 %	36,5 %	35,9 %	35,4 %	35,1 %	35,1 %